

Politiques aquacoles, tradition agricole et développement de la pisciculture dans le département de Korhogo (Cote D'ivoire)

Kouadio Nanan Kouamé Félix

Département de géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly/Korhogo, Côte d'Ivoire

Abstract

The fish farming development programs initiated in Côte d'Ivoire after independence have not yielded the expected results. At the national level, huge disparities exist between the south, which has the highest production volumes and the weakest north. The answer to this situation lies in several areas including cultural factors. It is on this point that is positioned this text whose object is the development of aquaculture in Côte d'Ivoire. Its main objective is to show how the agricultural tradition of the populations in the department of Korhogo, thwarts the development of the fish farming in spite of the aquaculture policies carried out by the Ivorian State since 1960 in the zone. The study is based on desk research and a field survey of aquaculture production sites and services related to aquaculture. The analysis of aquaculture development policies attests to the plurality of actions in the direction of promoting activity in northern Côte d'Ivoire, particularly in the Korhogo department. However, in the face of the lack of aquaculture tradition of the indigenous populations, these actions did not give the expected results. The analysis of the agricultural landscape of the department, presents an activity in pain, translated by the occupation of the spaces favorable to the fish farming by other agricultural activities in particular the rice farming, many abandonments of farms and few functional ponds and the fall local production of farmed fish.

Keywords: politics, aquaculture, agricultural tradition, fish, Ivory Coast

1. Introduction

À l'instar des autres régions de la Côte d'Ivoire, le département de Korhogo situé dans le nord du pays (figure 1), a bénéficié des politiques aquacoles mises en place par l'État ivoirien depuis le début des années 1960 et qui se sont concrétisées dans cette zone par la réalisation de multiples projets entre 1977 et 1985 (ASSI-KAUDJHIS, 2011). Toutefois, contrairement au sud du pays, l'activité s'étiole dans le nord particulièrement dans le département de Korhogo. Elle piétine en effet, à un point tel que ses empreintes socioéconomiques et spatiales sont aujourd'hui, nettement moins perceptibles. À titre illustratif, on peut noter qu'en 2014, l'ex région des savanes dont Korhogo était le chef-lieu, comptait seulement 02 pisciculteurs sur 1 369 au plan national, soit une proportion d'environ 0,15 %. On n'y enregistrait également que 70 étangs sur un total national de 5 623, équivalant à un taux de contribution de 1,24 % (ANQUACI^[1], 2014). Pourtant, le département de Korhogo est doté d'espace propice à l'aquaculture (ASSI-KAUDJHIS *et al*, 2009) et jouit d'un véritable " bassin de main d'œuvre" (HAUHOOT A., 1979). Elle possède un capital humain important, fondé sur la réputation du peuple Senoufo présenté comme un groupe « courageux, laborieux, amoureux, et passionné de la terre » (M'BRAH D., 2013).

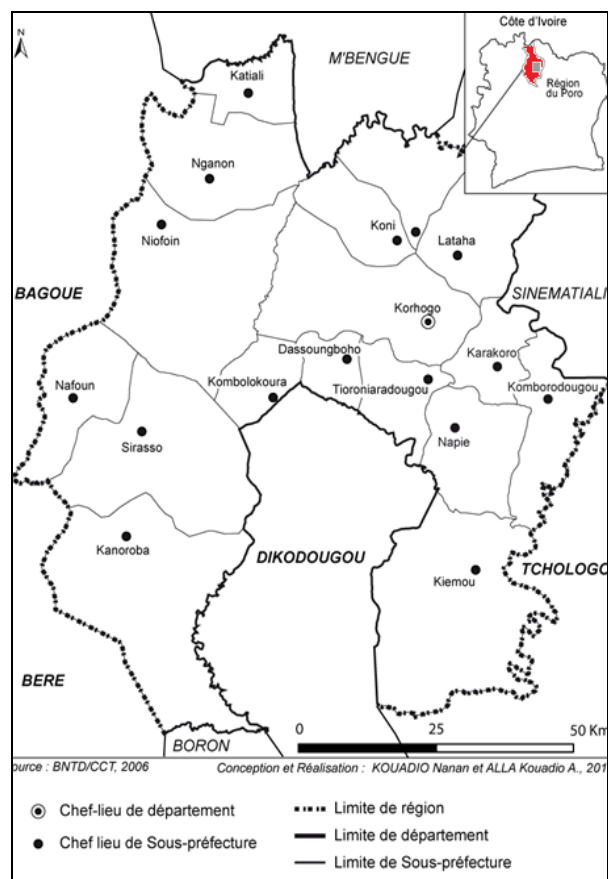


Fig 1 : Localisation du département de Korhogo, la zone d'étude

¹ Association Nationale des Aquaculteurs de Côte d'Ivoire.

En rapport avec les politiques aquacoles initiées par l'administration ivoirienne et la tradition agricole des populations, l'étude interroge le niveau de développement de la pisciculture dans le département de Korhogo. Quelle est l'analyse des politiques aquacoles menées par l'Etat ? Quelles sont les pratiques agricoles des populations ? Quel est le niveau de développement de l'aquaculture dans le département de Korhogo ?

2. Outils et Methodes

La réponse au problème posé en introduction repose sur une recherche documentaire et une enquête de terrain.

La première technique a permis de collecter des données secondaires sur la base de documents consultés dans des bibliothèques notamment des thèses, articles et ouvrages en rapport avec notre sujet. Il s'agit particulièrement de ASSI-KAUDJHIS (2011 ; 2005), des rapports d'étude de l'ANAQUACI et de l'APDRACI^[2].

La seconde a été marquée par une étude de terrain dans la zone de recherche. Il s'agit singulièrement de la visite des fermes d'élevage de poissons en activité ou non, pour comprendre les raisons de leurs situations (fermes en fonction ou pas). Une observation directe des sites propices à l'élevage de poissons (bas-fonds, fleuve, barrage hydro-agricole) a permis d'identifier les activités qui les occupent en cas d'absence de la pisciculture. Cette approche a également permis d'appréhender les raisons du choix d'autres pratiques agricoles au détriment de la première.

Les données collectées ont été croisées avec celles issues d'entretiens avec des personnes ressources des centres de recherche océanologiques, de l'ANAQUACI, et des services de pêche et d'aquaculture du département de Korhogo.

Par ailleurs cette étude est fondée sur le géosystème aquacole de CORLAY (1993), étudié à partir de deux systèmes notamment l'écosystème et le sociosystème. Sur la base du sociosystème, l'auteur, stipule que les facteurs techniques, culturels et politiques, influencent la diffusion de l'aquaculture dans l'espace. La pisciculture étant une constituante de l'aquaculture, cette étude s'adapte bien à la théorie précédemment évoquée.

Les résultats de nos investigations tournent autour de trois points : L'analyse des politiques aquacoles mises en œuvre par l'administration ivoirienne, la description des pratiques agricoles des populations et la détermination du niveau de développement de l'aquaculture dans ladite circonscription.

3. Resultats et discussion

3.1 Les politiques aquacoles dans le departement de korhogo

3.1.1 De timides initiatives de promotion de l'aquaculture destinée à l'autoconsommation après l'indépendance de la Côte d'Ivoire

La politique actuelle de la Côte d'Ivoire en vue de promouvoir l'aquaculture est une continuité des actions menées par le colonisateur avant 1960. Le point marquant des opérations coloniales dans le sens de cette activité est la construction de la station de recherches piscicoles de Kokondékro, dans la

périphérie de la ville de Bouaké, en 1957. Des centres piscicoles et des stations d'alevinage ont été également édifiés au cours de cette période dans diverses localités du pays notamment, à Korhogo afin de mettre en application les résultats de la recherche (CTFT, 1958 ; ZIEHI A. D., 1990). Au lendemain de l'indépendance, sur fonds internationaux, il fut aménagé des étangs familiaux. Au total il a été réalisé 397 étangs de 5 à 10 ares, pour une superficie totale de 19 hectares destinés en partie à l'autoconsommation. C'est l'exemple de l'important projet « Sologo » dans la sous préfecture de Tioronamadougou, financé par la Coopération allemande, afin de mettre en eau le village et y aménager 40 étangs. L'objectif visé était de réduire l'importation locale de poissons.

3.1.2 La promotion des exploitations commerciales d'étangs à partir de 1987

A partir des années 1987 et 1988, une nouvelle politique piscicole a été élaborée, cette fois fondée sur l'exploitation commerciale d'étangs d'une taille unitaire de 10 ares minimum et menée sur un cycle de sept mois. Ce nouveau programme repose sur le constat d'une chute considérable du taux départemental d'auto-consommation, celui-ci était évalué à 70 % à la fin des années 1970 ; il serait inférieur à 20 % dix ans plus tard. La croissance urbaine korhogolaise ouvrant un débouché marchand et d'importantes opportunités de rémunération est l'explication la plus plausible. Le département de Korhogo comptait ainsi six grandes fermes nées de cette réorientation, dont la ferme d'Etat de Natiokobadara, un village aujourd'hui intégré à la ville de Korhogo (RGPH, 1998) et la pisciculture de Ferké II, postée à mi-chemin de Ferkessedougou et de Komborodougou. Dans l'ensemble près de 13 hectares d'étangs à vocation commerciale ont été aménagés à cette époque.

3.1.3 L'implantation d'un centre d'appui à la pisciculture dans la région : la ferme d'Etat de Natiokobadara

Plusieurs opérations conduites en vue d'assister les pisciculteurs en Côte d'Ivoire ont été menées ; l'une des plus remarquables est le site expérimental de pisciculture de Natiokobadara, démarré en février 1977. Initialement, l'objectif de cette ferme d'Etat était de vérifier les recherches menées sur l'ex-station du Centre Technique Forestier Tropical de Bouaké-Konkrokro (actuel CNRA) et servir de point d'appui à la vulgarisation de la pisciculture en milieu paysans. Aménagée sur une superficie totale de 1,4 hectare, elle a connu plusieurs gestionnaires ce qui déteint plus ou moins sur son efficacité actuelle. Confiée au début à la SODERIZ, elle revient au CTFT (Centre Technique Forestiers Tropical) qui passe la main aux eaux et forêts en 1980. En 2000, l'URES (Unité Régionale de l'Enseignement Supérieur) fait la demande au ministère des eaux et forêts (MINEFOR) pour une exploitation à but académique. Ces changements parfois imprévisibles, interroge sur son rôle réel dans le développement de l'aquaculture dans le département de Korhogo. Tantôt il sert de cadre de formation pratique des étudiants de l'institut d'agronomie de l'université, tantôt, il est utilisé à but lucratif par ladite université à travers la commercialisation des produits aquacoles. Aujourd'hui sur 73 étangs d'élevage de poissons, seulement 8 fonctionnent ce qui

² Association Pisciculture et Développement Rural en Afrique Tropicale Humide-Côte d'Ivoire

témoignent des difficultés qu'éprouve cette installation. Son rôle d'appui réel aux activités piscicoles dans la région a disparu, livrant les pisciculteurs à eux-mêmes

3.2 Les autochtones de la région, une tradition agricole marquée par la sélection des cultures

3.2.1 Des aires propices à la pisciculture dominées par la présence des autochtones sénoufo

La pisciculture dans le département de Korhogo tout comme dans le nord de la Côte d'Ivoire, est une aquaculture continentale axée sur l'aménagement des bas-fonds en zones de production (étangs). La proximité de ces zones hydromorphes est occupée par des peuples de tradition agricole. L'installation des ces derniers fait l'objet de débats entre historiens opposés sur le degré d'autochtonie des occupants Sénoufo. Les traditions orales divergent particulièrement entre deux hypothèses vraisemblables. La première fait état de la venue par vagues, à partir du XII^e siècle, d'un groupe de chasseurs Dyeli « proto-mandé » alors non islamisés (PERSON, 1966) originaires du Haut-Niger et dont les grandes familles Koné, Konaté, Kondé, Doumbia, Kuruma sont encore représentées, notamment au quartier Dielissokaha de Korhogo. La seconde affirme l'antériorité du peuplement Sénoufo, que celui-ci tienne à une migration depuis l'actuel Mali (ROUSSEL 1965). Cette dernière hypothèse semble gagner du terrain puisque en 2007, l'INS dans un document intitulé « Atlas des villes », (conduit par des structures compétentes : BNETD, DGDER, etc.) sous le regard du Ministère du plan et du développement, atteste que Korhogo représente le foyer historique du peuple Sénoufo en situant ses origines dans le mali actuel. L'importance locale de ce débat, qui a longtemps alimenté des litiges d'autorité sur le sol et sur la légitimité historique des hiérarchies politiques, a cependant décliné au cours des années 1980, admettant de façon implicite par divers responsables du pays Kiembara, l'enracinement préalable des Dyeli. On note ainsi, la coexistence de deux structures sociales spatialement séparées, organisées de façon extrêmement différente mais fonctionnant en complémentarité selon PROGRAMME ECOLOC ^[3] (1999):

- Un peuplement d'agriculteurs d'origine Sénoufo, doté d'une forte assise lignagère que contrôlent néanmoins, chacune sur son terroir, différentes chefferies : Kiebabele, Kasembele, Gbatobele, Tangabele, Nafambele notamment.
- Un peuplement de commerçants et artisans d'origine Mandé, regroupés dans quelques bourgs tels Boron, Kadioha, Kawara, Waraniene, ainsi que dans l'actuel quartier Koko de Korhogo.

Malgré la présence de quelques colonies mandingues, ethnie appelée Dioula, on note une importance du peuple Sénoufo sur le terroir Korhogolais, très unie selon l'INS (*op.cit.*). Au recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 1998, le département comptait 453 006 habitants composés de 220 778 hommes et 232 228 femmes. En 2014 ses chiffres sont passés à 536 851 habitants pour 268 499 hommes et 268 352 femmes. En marge des mandé dispersés dans l'espace

et d'une communauté étrangère ressortissante de la CEDEAO (estimée à 8,45% de la population du département en 1998), la proximité des espaces propices à la pisciculture dans les zones rurales du département, est dominée par les Sénoufo où on les retrouve à plus de 50% selon l'Institut National de la Statistique en 2013.

3.2.2 Les autochtones « sénoufo », des pratiques agricoles différentes de la pisciculture

Le département de Korhogo est un véritable " bassin de main d'œuvre" (HAUHOUDOT A., 1979), propice au travail de la terre. Il possède un capital humain important, fondé sur la réputation du peuple Sénoufo présenté comme un peuple « courageux, laborieux, amoureux, et passionné de la terre » (M'BRAH D., 2013). L'aire Sénoufo, et plus particulièrement le département de Korhogo, constitue moins qu'au cours de la première moitié du siècle le réservoir majeur de main-d'œuvre migrante et mobilisable par la mégapole abidjanaise et les planteurs du Sud ivoirien. Des contingents Sénoufo furent déplacés pendant la période coloniale pour compléter la main-d'œuvre nécessaire à la construction de la voie ferrée, et surtout pour la valorisation de la zone forestière. Entre 1925 et 1930, le doublement des surfaces de café et de cacao exploitées en concession accélère considérablement la demande de travailleurs du Nord particulièrement ceux du Département de Korhogo. Le Sénoufo est reconnu ainsi comme un peuple de tradition agricole. Cette tradition est un atout indéniable pour le développement des activités agricoles dans la région. Toutefois, l'observation du paysage agraire nuance plus ou moins ces propos au niveau des différentes cultures pratiquées.

En réalité, l'agriculture dans le département de Korhogo est marquée par une sélection des cultures. Les principales sont le riz, le coton et le Tabac. A côté de ses dernières, on note des produits de cueillette et de ramassage notamment la noix d'acajou, la mangue et la noix de Karité. Outre les produits de spéculation, la production pour les cultures vivrières est également importante ; c'est le cas du Maïs, l'igname, le mil, le sorgho et l'arachide généralement destiné à l'autoconsommation. L'élevage aussi tien une place primordiale dans l'agriculture du département. Cependant, il est axé seulement sur celui des ovins, bovins, caprins et volailles.

L'élevage de poissons ou la pisciculture est rarement observé si non pas du tout dans notre espace d'étude. En 2014, l'Association Nationale des Aquaculteurs de Côte d'Ivoire (ANAQUACI) enregistre 2 pisciculteurs dont la ferme d'Etat de Natiokobara dans l'ex région de savane avec Korhogo comme chef lieu de région. Parmi ces pisciculteurs on n'enregistre aucun Sénoufo en tant que chef de ferme piscicole. Ils sont surtout présents comme ouvriers agricoles ou manœuvres. Le constat est encore plus amer aujourd'hui. Seule la ferme d'Etat de Natiokobara affectée depuis 2000 aux activités académiques de l'institut agropastorale de l'Université Peleforo Gon est encore en fonction à côté de celle d'un particulier dont la production de 200Kg par an est irrégulière.

³ Rapport sur l'économie locale

3.3 La pisciculture, une activité agricole en souffrance dans le Département de Korhogo

3.3.1 Des espaces propices à l'aquaculture occupés par d'autres activités agricoles

a) Des bas-fonds utiles à la pisciculture dominés par la présence de riziculture

Le département de Korhogo compte de nombreux bas-fonds relativement propices à l'aménagement d'étangs utiles à l'élevage de poissons en zones rurales. Cependant, l'observation du paysage agraire de la zone présente un aspect différent. Les zones de bas-fonds sont très peu sollicitées pour la pisciculture contrairement à la production du riz qui occupe des proportions beaucoup plus grandes. L'explication de ce déséquilibre réside dans des aspects culturels généralement lointains.

Le riz se positionne en Côte d'Ivoire comme un produit entrant dans l'alimentation régulière de la quasi-totalité des populations ivoirienne particulièrement celles du département de Korhogo. Sa culture est un fait ancien. Dès avant l'ère coloniale, le riz pluvial était un mode cultural courant dans toute la région, il fut d'ailleurs rendu obligatoire, à raison de deux hectares par unité familiale, le riz de bas-fonds se retrouvait surtout dans la « zone dense » où il fit tôt l'objet de mesures d'aménagement, par exemple dans le cadre des projets de développement des Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP). En 1948, le Cercle de Korhogo ne comptait pas moins de 27 000 hectares de rizières aménagées au fil de l'eau, concentrés en grande partie dans l'aire orientale du département actuel (PROGRAMME ECOLOC, 1999). L'intensification de la riziculture locale a été remarquable pendant les années 1950, à l'aide de financements FISDES et FERDES prévoyant l'aménagement de 500 hectares dans la subdivision de Korhogo, la vulgarisation de l'usage des engrais et la distribution de semences de riz.

Les aménagements hydro-agricoles prendront une dimension supplémentaire à la suite de l'adoption du "Programme d'urgence" de 1974. Six barrages nouveaux sont alors réalisés sur les affluents du fleuve Bandama et du Bou, dont ceux de Nangakaha, Tiné, Nouplé et Nafoun, d'une superficie brute irrigable de 1 390 hectares qui s'ajoutent ainsi aux 2 310 hectares antérieurement aménagés sur financements de la Coopération allemande et du Fonds Européen de Développement. A la même période, les deux organismes d'encadrement agricole de la zone, la Soderiz et la CIDT, réalisent d'importants défrichements, l'un dans les bas-fonds et l'autre sur les plateaux, pour promouvoir particulièrement la culture rizicole.

Aujourd'hui les actions d'encadrement des producteurs ne baissent pas bien au contraire, elles se renforcent avec l'organisation des paysan en coopérative pour accroître la production et tirer le maximum de profit des terres agricoles (bas-fonds) ainsi que des retombés tirés de la culture du riz. Des projets de sélection de riz à l'image des photos suivantes en témoignent longuement.



Crédit photo: Kouadio-Nanan, 2017

Fig 1: une pancarte indiquant l'existence d'une activité de production de riz organisée



Crédit photo : Kouadio-Nanan, 2017

Fig 2: une vue partielle d'une riziculture dans le village de Nahoulakaha

L'analyse des images précédente atteste du dynamisme des pratiques rizicoles dans le département de Korhogo particulièrement dans le village de Nahoulakaha. On y dénombre 645 riziculteurs, organisés en coopérative sous le nom de « Wowela ». Ce projet initié en 2014 se poursuit aujourd'hui. Il bénéficie de l'appui de l'ANADER et du FIRCA.

A l'opposé, tous les projets de développement de la pisciculture se sont tous soldés par des échecs. Même si LAZARD (1986), situe les principales raisons dans la méconnaissance des capacités socio-naturelles du milieu, nous avançons en effet l'absence des pratiques piscicoles dans les mœurs des Korhagalais. A l'image des habitants de la Côte d'Ivoire, ceux du département de Korhogo n'ont pas une habitude d'éleveur de poissons bien qu'attacher aux travaux de la terre. Ainsi malgré les nombreuses initiatives du colonisateur, renforcées par l'Etat indépendant de la Côte d'Ivoire avec l'aide de la coopération internationale, la pisciculture a du mal à gagné du terrain dans le nord du pays particulièrement dans le département de Korhogo. Les données statistiques (DSDI, 2005) et les résultats des travaux d'Assi-Kaudjhis *et al.* (2009), montre que moins de 0,01% du potentiel piscicole disponible est mis en valeur.

b) Des barrages utilisés prioritairement pour l'élevage de bovin et l'irrigation des champs

Selon l'ORSTOM (1993), il a été recensé 572 barrages de volumes très variés inégalement réparties sur l'ensemble du territoire ivoirien. Près de 50% de ces aménagements se situent dans la région Nord, une zone soumise à un stress hydrique. Contrairement à l'élevage de bovins rencontré sur la quasi-totalité des barrages, très peu servent à la pisciculture (photo 3). En effet, l'aménagement de ces retenues visait un double objectif qui se situe au niveau économique et politique. Au plan politique, il s'agissait de réduire les conflits entre populations, liés aux ravages des troupeaux en transhumance conduits par des peuls. Ce problème avait été présenté au premier président de la Côte d'Ivoire feu Félix Houphouët Boigny, lors de sa tournée du 18 au 30 mars 1974 dans les régions situées au nord du pays. Au plan économique, l'aménagement des retenues d'eau avait également pour but de réduire la dépendance du pays vis-à-vis des voisins sahéliens en matière de ravitaillement en viande. Ainsi, sur les 275 retenues d'eau artificielle recensés par le CCT en 1996

dans la région des savanes (dans la zone nord du pays), 250 sont réservées uniquement à l'élevage de bovins, soit un taux de plus de 90%. A l'opposé, très peu ont une vocation piscicole.



Crédit photo : Kouadio-Nanan, 2017

Fig 3: Des bœufs qui s'abreuvent dans le barrage de Sologo

Selon SILUE (2012), sur les 275 retenues d'eau artificielles identifiées 01 seulement a une vocation piscicole (notamment le barrage de Tiné), soit 1% des cas (figure1). En outre, ce barrage n'est pas consacré uniquement à la pisciculture, il est également utilisé pour la riziculture et d'autres types d'élevage (bovin, etc.). Au total 4 040 hectares de terres aménagées autour de ces retenues sont exploités pour la riziculture irriguée. Par ailleurs, des barrages à usage rizicole, sollicités entre les années 1970 et 1980 dans le cadre des politiques de développement de la pisciculture en Côte d'Ivoire particulièrement au nord, sont aujourd'hui délaissés par les paysans au profit des autres ; c'est particulièrement le cas des retenues d'eau artificielles de Sologo, Solomougou et Natiokobadara dans le département de Korhogo (tableau 2).

Tableau 2: Etat des lieux de l'utilisation actuelle des barrages initialement à usages piscicoles dans la région du Poro

| Barrages | Usages initiaux | Constats en 2017 |
|---------------|-------------------------------------|--|
| Tiné | Pisciculture+ Riziculture + Elevage | aucuns étangs fonctionnels |
| Sologo | Pisciculture + Riziculture | 220ha de riz contre aucuns étangs fonctionnels |
| Solomougou | Pisciculture + Riziculture | 800ha de riz contre aucuns étangs fonctionnels |
| Natiokobadara | Pisciculture + Riziculture | 250ha de riz contre 7 étangs fonctionnels sur 78 |

Source: enquêtes, 2017

A part le barrage de Natiokobadara, celui de Solomougou, Sologo ou Tiné n'abrite plus d'étangs en fonction d'après nos recherches. A Sologo particulièrement, l'alimentation des étangs en eau du barrage a été supprimée au détriment des champs rizicoles. En effet, face à l'irrégularité des pluies, cette retenue d'eau ne pouvait plus à des période de l'année, ravitailler à la fois les étangs piscicoles et les casiers réservés à la production de riz et de maraichers situés beaucoup plus loin en aval. De ce fait, les populations rurales ont choisi

D'exclure les étangs piscicoles de la distribution des eaux en provenance du barrage avant d'assister plus tard à l'endommagement de la vanne du barrage en question. L'explication reçue d'un paysan à qui nous avons demandé les raisons de ce choix, réside selon lui dans le fait que le riz remplit mieux le ventre que le poisson. Selon nos enquêtes, on recense 645 riziculteurs autours du barrage de Sologo contre aucun pisciculteurs. La photo 4 où on aperçoit un étang asséché et occupé par des herbes illustre bien nos propos.



Crédit photo : Kouadio-Nanan, 2017

Fig 4: Un étang asséché, en aval du barrage de Sologo, dans le village de Nahoualakaha

Selon le MINA (1975) et LAZARD J. *et al.* (1991), l'aquaculture après l'indépendance n'a pas bénéficié d'attention particulière dans les programmes de développement économique de la Côte d'Ivoire, comparée à la cacao-culture et à la caféiculture. Le comportement des populations libérées du "joug" colonial a aussi contribué à la

régression de l'activité. En effet, il semble que les populations aient considéré l'activité piscicole comme une occupation imposée par l'Administration coloniale (autrement dit comme une servitude) qui ne s'insérait pas dans leur mode de vie traditionnel, d'où l'abandon des fermes. Les statistiques disponibles en 1966 indiquent que sur environ 340 étangs construits avant 1960, moins de 50 étaient recensés après (IBID., 1991), soit un désistement de plus de 85%. Ces unités de production délaissées se répartissaient sur toute l'étendue du territoire.

3.3.2 Des abandons de fermes et peu d'étangs fonctionnels

La pisciculture dans le département de Korhogo enregistre de nombreuses péripéties traduites par la fermeture des exploitations, avec peu d'étangs fonctionnels.

Sur les 6 exploitations identifiées par nos enquêtes, 03 sont abandonnées soit un taux de fermeture de 50%. Ce chiffre pourrait subir une évolution au regard des difficultés qu'éprouve la ferme de Fondonintion à assurer un approvisionnement régulier de ses étangs en eau d'élevage. Selon nos sources, cette ferme qui n'a pas encore enregistré sa première production connaîtrait déjà des incertitudes dans le cadre de la continuité des ses activités au début l'an 2018. Cette crise que connaît le secteur d'élevage de poissons dans la région est beaucoup plus renforcée au niveau des structures d'élevage proprement dit notamment les étangs (Tableau 2).

Tableau 2: Répartition des étangs piscicoles

| Localités | Bassin | Nombre total d'étangs | Nombre d'étangs fonctionnels | Nombre d'étangs non-fonctionnels |
|--------------|---------------|-----------------------|------------------------------|----------------------------------|
| Lôkoli | Bandama | 11 | 02 | 09 |
| Nahoualakaha | Sologo | 70 | 00 | 70 |
| Pégnankaha | Tiné | 14 | 00 | 14 |
| Nambékaha | Solomougou | 90 | 00 | 90 |
| Natio | Natiokobadara | 73 | 08 | 65 |
| Fondonintion | Nindjo | 12 | 07 | 05 |
| Total | | 270 | 17 | 253 |

Source: enquêtes, 2017

Sur 270 étangs piscicoles recensés dans le département de Korhogo, seulement 17 fonctionnent dans le cadre de l'activité soit un taux d'abandon de près de 94%.

La complexité de la pisciculture n'est pas en marge de ces échecs. Comme défini par ASSI-KAUDJHIS (2005), l'élevage de poissons est une agriculture des eaux qui requiert un savoir-faire technique et une meilleure coordination des opérations de production. Sa pratique par des populations sans traditions piscicoles comme indiqué en amont nécessite donc des moyens relativement importants avec une assistance de structures d'encadrement.

Les échecs dans la mise en œuvre de cette activité sont indéniablement liés à ces insuffisances. Toutefois, les conséquences de la rébellion de 2002 qui a vu la partition du pays en deux (une zone gouvernementale au sud et une zone non gouvernementale située au nord), ont aussi contribué au renforcement de cette controverse. Comme dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, la zone sous le contrôle des rebelles a connu durant cette période des actes de vandalisme traduits singulièrement par le pillage des structures et moyens d'élevage et de promotion de l'aquaculture dans la région.

3.3.3 Une baisse de la production piscicole locale

Les données statistiques sur la pisciculture dans le département de Korhogo sont difficilement accessibles et peu fiables. Selon les structures en charge de la question, les informations disponibles avant la rébellion de 2002 ont été détruites pendant les crises sociopolitiques entre 2002 et 2010. L'Association Nationale des Aquaculteurs de Côte d'Ivoire (ANAQUACI) née après la crise post électorale de 2010, ne dispose également pas de données chiffrées sur le cas du département de Korhogo contrairement aux autres zones de production du pays en 2014. Est-ce à dire qu'à cette date la production aquacole du département de Korhogo était nulle? En nous appuyant sur les données comptables de la ferme expérimentale de Natio-Kobadara et celles des services de pêches et d'aquaculture, couvrant (avant 2010) antérieurement toute la région des savanes, nous faisons les analyses suivantes:

En 1997, selon PROGRAMME ECOLOQ-Korhogo, la production du site expérimental de NatioKobadara, a produit 3,56 tonnes de poissons. A cette époque, PROGRAMME ECOLOQ-Korhogo situait la production du département de

Korhogo à 26 tonnes avec la participation de la ferme de Ferké II (aujourd'hui exclu du département de Korhogo selon le nouveau découpage administratif du pays en 2010).

En considérant les incertitudes de production à Fondonintion, en négligeant celle des 02 étangs de Lokoli et en retenant les 26 tonnes en 1997 de la ferme de Natiokobara (qui reste malgré tout la plus constante à cause certainement de sa vocation académique, soutenue par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique) nous disons que la production en poisson d'élevage est en baisse dans l'actuel département de Korhogo. En effet, la ferme de Natiokobara qui produit finalement pour tout le département a produit 1,6 tonne de poissons en 2016. Cette valeur bien en deçà de celle de 1997 confirme nos propos.

4. Conclusion

Les politiques de développement de l'aquaculture relativement bien conduites ont ignoré la tradition des populations rurales dans le département de Korhogo. Ces dernières certes reconnues pour leurs habitudes agricoles, se caractérisent cependant par une sélection des cultures notamment celle de riz. Ainsi, dans les bas-fonds situé en aval des retenues et cours d'eau, on assiste à une sorte de conflits entre différentes agriculture notamment la riziculture, l'élevage de bovin et la pisciculture pour le contrôle des espaces et des moyens de production aquatiques. Dans cette course, la pisciculture se voit devancer par les autres au regard du paysage agricole de la région. Les populations surtout plus riziculteurs de bas-fonds la délaisse semble t-il à cause de la complexité de sa pratique et du manque de savoir faire dans le domaine. De fait la pisciculture connaît une souffrance dans la région, traduite par l'abandon des fermes d'élevage de poissons et la diminution des étangs de production avec pour conséquence la chute drastique de la quantité de poissons élevés entre 1997 et 2016. Les bas-fonds représentant les zones propices à la pisciculture en zones rurales, nous suggérons pour les études futures, des problématiques axées sur les politiques de développement de la rizipisciculture dans le nord de la Côte d'Ivoire.

5. Références

1. Anaquaci. Rapport statistique de l'aquaculture. Abidjan, Ministère des ressources animales et Halieutiques, 2013-2014, 6.
2. Assi-Kaudjhis JP. Etude Socio-géographique des systèmes d'entraide paysans dans le secteur piscicole ivoirien : cas de la région du Haut-sassandra (centre-ouest de la côte d'ivoire), In Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement (Geotrope), Abidjan, Educi, 2011, 11-21.
3. Assi-Kaudjhis JP. Etude géographique de l'aquaculture en Afrique subsaharienne : exemple de la Côte d'Ivoire. Université libre de Bruxelles, faculté des sciences, laboratoire de géographie humaine, laboratoire d'océanographie biologique et d'aquaculture, 2005, 369.
4. Assi-Kaudjhis JP, Silue PD. Apport du SIG à l'évaluation du potentiel piscicole en étang d'une zone confrontée à des déficits halieutiques : la région des savanes (Nord de la Côte d'Ivoire), in Koffié-Bikpo C. Y et Dembélé O., Actes du colloque international sur les Perspectives de la

géographie en Afrique subsaharienne, Abidjan, ENSEA, 14-17 septembre 2009, (eds) L'Harmattan, Tome. 2009; 2 :1067-1088.

5. INS. Atlas des villes, Ministère d'Etat du plan et du développement de la république de Côte d'Ivoire, Abidjan, 2007, 137.
6. Corlay JP. La pêche au Danemark : Essai de géographie halieutique, thèse de Doctorat d'Etat, Brest, 1993, 1331.
7. CTFT. Notes et documents sur la pêche et la pisciculture, Extrait du Rapport annuel 1957 du Service des Eaux et Forêts de la Côte d'Ivoire, Bouaké, 1958, 14.
8. Lazard J. La pisciculture: Une composante des systèmes de production agricole, Cahiers de la recherche-Développement n°9-10, 1986, 27-34.
9. Lazard J. Lecomte Y, Stomal B, Weigel JY. Pisciculture en Afrique subsaharienne: Situations et projets dans des pays francophones propositions d'action, Ministère Français de la Coopération et du Développement, France, 1991, 155.
10. MINA. Etat actuel de l'aquaculture en Côte d'Ivoire, Communication au Symposium, 1975.
11. FAO/CPCA sur l'aquaculture en Afrique, Accra (Ghana), 15.
12. Programme Ecoloc. Rapport général sur l'économie locale de Korhogo et de sa zone d'influence ; Abidjan, Ministère de l'intérieur et de l'intégration nationale, 1999, 293.
13. Silue PD. Impact socioéconomique et spatial des retenus d'eau dans la région des savanes. Thèse de Doctorat de l'université Félix Houphouët-Boigny, Institut de Géographie Tropicale d'Abidjan, 2012, 312.
14. ZIEHI AD. Etudes nationales pour le développement de l'aquaculture en Afrique, 1990.
15. Côte d'Ivoire, Circulaire sur les pêches n°770.21, Rome, FAO, 109.